



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNE DE COURTHEZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2025

Délibération n° 2025084

Date de convocation : 02/12/2025

Membres en exercice : 29

Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 16/12/2025



L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle polyvalente, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoints, Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Christiane PICARD, Julien LENZI, Françoise PEZZOLI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cendrine PRIANO-LAFONT, Jérôme DEMOTIER, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Benoît VALENZUELA, Catherine ZDYB, Conseillers.

Excusés :

Laurent ABADIE pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL

Caroline FAYOL pouvoir à Paul CHRISTIN

Corinne MARTIN pouvoir à Nicolas PAGET

José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN

Fanny LAUZEN pouvoir à Catherine ZDYB

Cédric MAURIN pouvoir à Benoît VALENZUELA

Absents :

Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

BUDGET PRINCIPAL / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION 2025/
PARTICIPATION SPELIMAGE ASSOCIATION SPELEO RAGAIE

Du 20 au 22 novembre dernier l'association SPELEO RAGAÏE a tenu sa 19^{ème} édition de Spéléomage, un des grands évènements majeurs de la commune qui, le temps d'un week-end, rassemble des spéléologues amateurs et professionnels de la France entière.

Au-delà de cette rencontre, c'est une belle expérience qui est offerte aux enfants des écoles le jeudi de l'évènement en journée avec des projections ainsi que des explications et des immersions proposées par des intervenants spécialisés, permettant pour beaucoup de découvrir le monde souterrain.

Afin de pérenniser cet évènement et d'aider l'association de SPELEO RAGAÏE à organiser cette manifestation, au-delà du financement de l'écran et du matériel de projection, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 961€ pour la participation à la logistique et aux besoins matériels autre de l'association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2125- 1
Considérant les crédits ouverts au budget Principal 2025 de la commune

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge des associations et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de subvention exceptionnelle sus visée pour un montant de 961€ pour l'association spéléo club,
- **DIT** que les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits sur la décision modificative (DM N°3) au chapitre 65 (article 65748 « subventions aux associations»),
- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces se référant à la présente délibération.

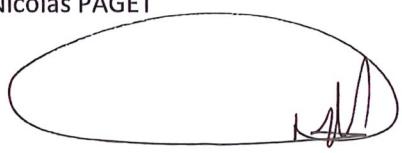
La secrétaire de séance

Alexandra CAMBON



Le Maire

Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme.